

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

(FQIS) 2024-2029




**2E DÉPÔT DE PROJETS
JUSQU'AU 6 JANVIER 2026**

**vérifiez les particularités de votre territoire*

Dans le cadre du 2e dépôt de projets du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) 2024-2029, le guide de dépôt de projets a été actualisé afin de refléter les mécanismes de fonctionnement et les priorités révisées des territoires de MRC.

Coordonné par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), ce Fonds vise à soutenir des initiatives concrètes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPORTANT

- 
- Les projets doivent être alignés avec les **priorités de votre territoire.**
 - Consultez le **guide de dépôts de projets** mis à jour.
 - Téléchargez le **formulaire de dépôt** et le **formulaire financier FQIS.**



Sommaire du fonctionnement par territoire 2e dépôt de projets

[*Consulter le guide de dépôt de projets pour plus d'informations](#)

MRC d'Antoine-Labelle : Appel à projets et dépôt de projets concertés.

MRC d'Argenteuil : Appel à projets et dépôt de projets concertés.

MRC de Deux-Montagnes : Appel à projets et appel à projets ciblés.

MRC des Laurentides : Appel à projets et dépôt de projets concertés.

MRC des Pays-d'en-Haut : Dépôt de projets concertés.

MRC de La Rivière-du-Nord : Informations disponibles pour le prochain dépôt de projets.

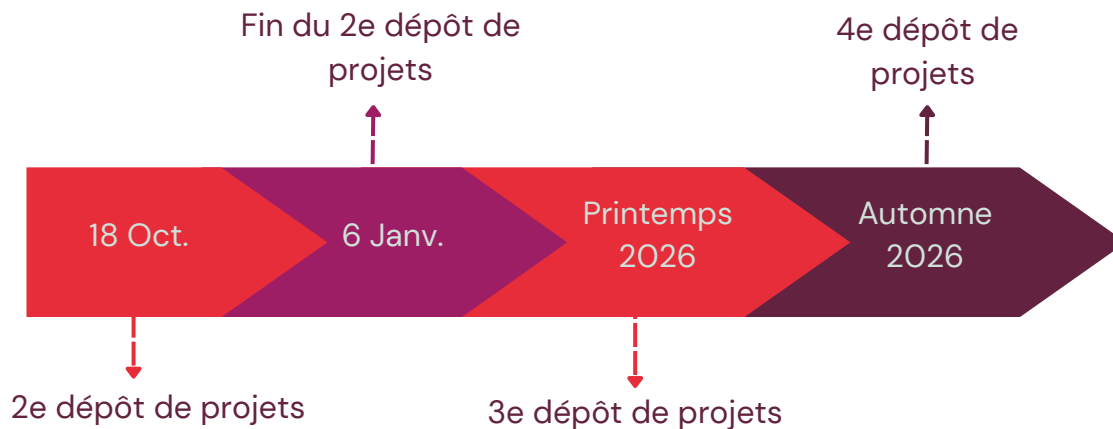
MRC de Thérèse-De Blainville : Appel à projets et dépôt de projets concertés.

Ville de Mirabel : Appel à projets et dépôt de projets concertés.

Aucun dépôt de projets pour le territoire de la MRC de
La Rivière-du-Nord et au **niveau régional**.



Calendrier de dépôt de projets 2025-2026



Pour toutes questions relatives aux modalités de dépôt de projets, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du CPERL à l'adresse suivante :

alliance_fqis@prefetsdeslaurentides.ca

Avec la participation financière de :

Québec 